

Article paru le 26 septembre 2019

Une collecte de produits chimiques sur le parking de Leroy Merlin, samedi

Samedi, de 10 h à 17 h, la société **EcoDDS** collectera sur le parking de l'enseigne de bricolage les vieux bidons de peintures, mais aussi de colles, de mastics, d'enduits, ou encore les produits pour le jardinage comme les engrais, phytosanitaires et biocides, des particuliers.

Créée en 2012, **EcoDDS** (DDS pour déchets diffus spécifiques) est une société à but non lucratif, dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers. Elle compte trente-huit actionnaires, dont 31 fabricants et 17 distributeurs (grande distribution), et travaillent en partenariat avec plus de 800 entreprises et 3 200 déchetteries. Depuis sa création, **EcoDDS** a collecté plus de 500 tonnes de déchets chimiques.

Samedi, de 10 h à 17 h, les particuliers pourront ramener sur le parking de Leroy Merlin tous les produits DDS (déchets diffus spécifiques), c'est à dire contenant une ou plusieurs molécules chimiques qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement.

La liste des produits collectés

- Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.
- Entretien des véhicules : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.
- Produits spéciaux : déboucheur des canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.
- Entretien de la piscine : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.
- Jardinage : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.
- Chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, nettoyeur de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.

Pourquoi ?

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques peuvent présenter un risque pour la santé et l'environnement. Des animateurs seront présents pour rappeler l'importance de les déposer en point de collecte, au lieu de les vider dans les canalisations ou de les jeter directement dans les poubelles.

Que deviendront ces déchets ?

Ils seront acheminés dans des transports réglementés vers des sites industriels spécialisés dans le tri et le regroupement. Ils y seront soit valorisés en production d'énergie (chauffage, électricité) soit recyclés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.